

n° 111. Emprunt à
la Caisses Régionale de
Crédit Agricole - Trévoux
de voirie.

général de Coll. locaux et de finances
général - Trévoux.
Vu et approuvé
par nous, Préfet de la Haute-Savoie
le 12 Mars 1908
Le Préfet
Léon. Chazé le Ministre
A. B. Ruffon.

Monsieur NEIGE intervené à l'affaire, n'a pas pu venir à la séance, n° 115.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un projet de voirie, chemin de Blanches
Bijoux, partie sud, dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le devis établi
par M. l'Ingénieur de P. et C. s'élève à la somme de 48000 F.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues :

- 1° - prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté;
- 2° - détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux
dépenses du projet et décide de recourir à l'emprunt de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole
de Trévoux un prêt de 48000 F au taux de 5% remboursable en 15 ans.
- 3° - Constate que l'amortissement d'un prêt de 48000 F à 5%
remboursable en 15 ans, s'élève à 4624 F 43 prend l'engagement au nom de la
commune de venir et mettre au recouvrement, en tout ou partie de besoin, les impôts
directs nécessaires pour assurer le paiement de l'amortissement sus-visé.
- 4° - Décide d'autoriser M. Choué, Maire à négocier ledit prêt aux conditions
ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.